

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2504

17 septembre 2014

SOMMAIRE

Agrotrade Group S.A	Fidex Asset Management S.A
Ana Holding S.A., SPF120192	FinDeal Advisers120157
Asia Pacific Performance120157	Gems Progressive Fund120158
Bainbridge II Properties S.à r.l120156	Inter European Finance S.A120158
Callahan Investments S.à r.l120153	International Luxinvest S.A120158
CDP 1120180	Intertrust Holding (Luxembourg) S.à r.l.
CLIPEA Holding S.A120154	120158
Crèche Smile Kids S.à r.l120154	Ionbond Luxembourg S.à r.l120188
Dave Second Investment S.A120148	JER Bishopsgate S.à.r.l120188
Delarue S.A120146	KKR Ronnie S.à r.l
Delta 2011 S.A., SPF120146	Konkurs S.à r.l
DES Holding S.à r.l120147	London (Lux) DebtCo 1 S.à r.l120180
DLE S.à r.l	MegaFon S.A120148
Domtar Luxembourg 2 Sàrl120148	MPCS S.à r.l
Duferco Vanadium Investment Holding	NterpriseApps S.A
S.A120147	Optimum Holding S.A120169
Edgand S.A	Polish Equity Partners S.à r.l120159
EEE 4 S.à r.l120146	Realtune Finance S.à r.l120154
EFP, European Fire Protection S.A120147	Sëlwer Mähnen120156
Elly Group International S.A 120150	Senior European Loan UK S.A120159
Emfasis Mailing & Billing II S.à r.l 120157	Thematic SICAV120149
Emfasis Mailing & Billing I S.à r.l120148	Tournesol S.A
Enaxor, S.à r.l120154	Treborasset S.à r.l
Enop 4 A.G	Treshold Eagle S.A SPF120151
Enviropallets Europe S.à r.l120150	Unibeton Luxembourg S.A120151
EPISO Holding 11 S.à.r.l120157	Valhalla II S.A120150
Euchy Limited120147	Venator S.C.A
Eurodial S.à r.l	World Yachts International120152
European Healthcare Investments S.à r.l.	YAPITAL Financial A.G120152
120146	Zaurac S.C.A
Europro S.A	ZIV Group Investment II S.à r.l120156
F.C The Belval Belvaux Association sans	-



European Healthcare Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.744.700,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 159.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014100983/10.

(140120584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

EEE 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014100995/10.

(140120608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

DLE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 169.493.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014100960/10.

(140121107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Delta 2011 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 161.420.

Les statuts coordonnés au 30/06/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11/07/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014100952/12.

(140120616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Delarue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.000.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DELARUE S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014100951/12.

(140121429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.



EFP, European Fire Protection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4645 Niederkorn, 145, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 164.551.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014100996/10.

(140120988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Enop 4 A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 76.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014101002/10.

(140120810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Duferco Vanadium Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.656.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014100965/10.

(140120458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Euchy Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.813.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 20 mai 2014.

1. Mandats

L'Assemblée décide à l'unanimité de prolonger la durée des mandats des trois administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Référence de publication: 2014101021/11.

(140120088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

DES Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DES Holding S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014100954/13.

(140120049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.



Domtar Luxembourg 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014100943/9.

(140120938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Emfasis Mailing & Billing I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Référence de publication: 2014100971/10.

(140120423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Dave Second Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 132.052.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 juillet 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6 ème chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

Dave Second Investment S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 34a, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 132052, dont le siège a été dénoncé en date du 19 juin 2009

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge, et liquidateur Maître Ibtihal EL BOUYOUFSI, avocat à la Cour demeurant à L-2347 Luxembourg, 1 rue du Potager.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 31 juillet 2014 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Ibtihal EL BOUYOUFSI

Le liquidateur

Référence de publication: 2014100936/19.

(140119988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

MegaFon S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 104.483.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2014:

- Le mandat de Ernst & Young S.A. de 7, Rue Gabriel Lippman, Parc D'Activité Syrdall 2, L 5365 Munsbach, Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Ernst & Young S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels de 2014.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014104254/16.

(140124882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.



Napps, NterpriseApps S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 169.043.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 26 juin 2014, Monsieur François MEUNIER, résidant professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Fabio MASTROSIMONE, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Pour: «NterpriseApps S.A.» en abrégé «Napps»

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Aurélie Katola / Fabienne Lentz

Référence de publication: 2014105181/17.

(140125611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

MPCS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4920 Bascharage, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 174.991.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tenue en date du 10 juillet 2014, à REDANGE-SUR-ATTERT, Grandrue, 43

Il résulte des décisions prisent lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés que:

- 1) Monsieur Michel PAOLETTI a démissionné de ses fonctions de gérant de la société;
- 2) Monsieur Eric DEMOULIN, né à Ahlanzy (Belgique), le 24/06/1967, demeurant à B-6717 ATTERT, voie de la Liberté, 60 (Belgique), est nommé au poste de gérant, pour une durée indéterminée, en remplacement du gérant sortant;
- 3) La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, y compris toutes opérations bancaires, par la signature obligatoirement conjointe des deux personnes, sauf pour un montant inférieur à mille euros (1'000,00 €), la société étant alors valablement engagée par la seule signature d'un de ces deux personnes.

Christophe SIRONVAL / Eric DEMOULIN

- / Gérant

Référence de publication: 2014104286/18.

(140124208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Thematic SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.988.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 28 avril 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- 1. de réélire Messieurs Benoît DAENEN, Philippe DENEF, Patrick WAGENAAR et Madame Anne-Marie GOFFINET, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015,
- 2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Pour Thematic SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

Assistante / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2014104519/19.

(140124097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.



Enviropallets Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri ${\sf M}$. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 159.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014101004/9.

(140120861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Edgand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 183.313.

La société a été constituée par acte notarié en date du 12 décembre 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 451 du 19 février 2014.

Les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EDGAND S.A.

Référence de publication: 2014100992/13.

(140120626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Elly Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 168.304.

La société a été constituée par acte notarié en date du 2 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 1317 du 26 mai 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELLY Group International S.A.

Référence de publication: 2014100998/13.

(140120628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Valhalla II S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.614.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique en date du 8 juillet 2014

L'actionnaire unique de Valhalla II S.A. (en liquidation) (la Société) a décidé par voie de résolutions écrites en date du 8 juillet 2014, comme suit:

- (i) de clôturer la liquidation de la Société avec effet à la date des résolutions écrites;
- (ii) que tous les actifs et passifs de la Société, même ceux actuellement inconnus, seront transférés à l'actionnaire unique de la Société;
- (iii) de conserver les dossiers et documents de la Société au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, pendant cinq ans suite à la clôture de liquidation de la Société.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Pour la société Valhalla II S.A. (en liquidation)

Référence de publication: 2014102697/19.

(140123419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.



Treshold Eagle S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 77.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102686/9.

(140123845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Unibeton Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 74.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014102694/10.

(140122956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Tournesol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 106.112.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOURNESOL S.A.

Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014102680/12.

(140123082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Treborasset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 712.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 141.275.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique qui s'est tenue le 17 juin 2014 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité la démission de M. Joseph WINANDY de son poste de gérant et décide de nommer en remplacement:

La société JALYNE S.A.

Société Anonyme

Ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin

L-1746-Luxembourg

Représentée par M. Jacques BONNIER

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Son mandat sera exercé pour une durée indéterminée.

Pour copie certifiée conforme

JALYNE S.A.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014102684/23.

(140123030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.



YAPITAL Financial A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.278.

Die Verwaltungsratsmitglieder haben am 8. Mai 2014 beschlossen, Herrn Thomas Pietsch, geboren am 26. November 1971 in Salzgitter, Deutschland, von seinen Funktionen als Geschäftsführer zu entbinden und ihn durch Herrn Nils Winkler, geboren am 3. Juni 1974 in Kiel, Deutschland, mit Berufsadresse in 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, zu ersetzen der somit zum Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbegrenzte Dauer ernannt wird

Herr Winkler wird den Titel CEO (Chief Executive Officer) tragen. Er wurde desweiteren zum "administrateur délégué" ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift Ein Vertreter

Référence de publication: 2014107281/17.

(140128115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Venator S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 182.540.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 11 juillet 2014 à Luxembourg 1, rue Joseph Hackin

Résolutions:

Les actionnaires acceptent la démission de M. Joseph Winandy et JALYNE SA représentée par M. Jacques BONNIER en tant que membres du Conseil de Surveillance.

Suite à la démission de M. Joseph Winandy et JALYNE SA représentée par M. Jacques BONNIER en tant que membres du Conseil de Surveillance, les actionnaires décident de réduire le nombre des membres du Conseil de Surveillance de 5 à 3.

Pour copie conforme

- / JALYNE S.A.

Signatures

Les Gérants Commandités

Référence de publication: 2014107226/18.

(140127827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

World Yachts International, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 174.556.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 15 juin 2014

Le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg avec effet au 15 juin 2014.

L'adresse de la société EZD S.àr.l., administrateur de classe B, a change:

- ancienne adresse: 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;
- nouvelle adresse: 4, rue Jean Engling. L-1466 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de son représentant, Maria Tkachenko a change:

- ancienne adresse: 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;
- nouvelle adresse: 4, rue Jean Engling. L-1466 Luxembourg.

L'adresse professionnelle du administrateur de classe B, Alexander Tkachenko a changé:

- ancienne adresse: 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;
- nouvelle adresse: 4, rue Jean Engling. L-1466 Luxembourg.

Luxembourg, le 14.07.2014.

Référence de publication: 2014102735/19.

(140123276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.



Callahan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 172.558.

Moi soussigné, Monsieur Nicolas Frédéric, demeurant 10 rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg déclare par la présente que les parts sociales de la société Callahan Investments S.à r.l. ont été cédées en date du 31 décembre 2012 de la manière suivante:

- La société Callahan Management (BVI) Ltd dont le siège social est établie à C/RG Hodge Plaza, Wickham Cay, P.O Box 3483, Road Town, Tortola VG 1110 British Virgin Island a cédée les 12.500 parts sociales qu'elle détenait de la société Callahan Investments S.à r.L. à Monsieur Pierre Candau, demeurant Chemin Harrieta, 64200 Bassussarry (France).

Fait à Luxembourg, le 19 juin 2014.

Nicolas Frédéric

Gérant

Référence de publication: 2014103845/16.

(140124110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Zaurac S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 182.543.

Extrait du procès-verbal de la réunion des gérants commandités tenu à Luxembourg le 11 juillet 2014

Résolutions:

Les Gérants Commandités prennent acte des démissions, en date du 11 juillet 2014, de Mr Joseph WINANDY et de la société JALYNE SA représentée par M. Jacques BONNIER en tant que membre du Conseil de Surveillance.

Pour copie conforme

AKSOLUX Sarl / ACRELUX Sarl

Société a responsabilité limitée / Société à responsabilité limitée

Jalel SOUISSI / JALYNE S.A. / Jacques MANGEOT / Joseph WINANDY

- / Signature / - / -

Gérant A / Gérant B / Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2014107244/17.

(140127826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Konkurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 164.637.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 11 avril 2014

Première résolution:

Les actionnaires prennent acte de la démission de:

- Monsieur Jean-Marie Bettinger, gérant, né le 14 mars 1973, résidant professionnellement au 42 Rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

Deuxième résolution:

Les actionnaires nomment comme gérant:

- Monsieur Massimo Raschella, né le 16 avril 1978 à Differdange (Luxembourg), résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour Konkurs S.à r.l.

Référence de publication: 2014105041/19.

(140125092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.



Enaxor, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014100973/9.

(140120863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Crèche Smile Kids S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8254 Mamer, 10A, rue du Millénaire.

R.C.S. Luxembourg B 173.934.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014100928/9.

(140120540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

CLIPEA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 168.450.

La société a été constituée par acte notarié en date du 18 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1378 du 4 juin 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLIPEA HOLDING S.A.

Référence de publication: 2014100909/13.

(140120627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Realtune Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 156.869.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique qui s'est tenue le 17 juin 2014 à 15.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité la démission de M. Joseph WINANDY de son poste de gérant et décide de nommer en remplacement:

La société JALYNE S.A.

Société Anonyme

Ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin

L-1746-Luxembourg

Représentée par M. Jacques BONNIER

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Son mandat sera exercé pour une durée indéterminée.

Pour copie certifiée conforme

JALYNE S.A. / -

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014102517/23.

(140123027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.



Eurodial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1851 Luxembourg, 12, rue Gustave Kahnt. R.C.S. Luxembourg B 175.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014101025/11.

(140120829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Fidex Asset Management S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 110.166.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

«Par jugement rendu en date du 5 juin 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a été déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme FIDEX ASSET MANAGEMENT S.A., dont le siège social à L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains, a été dénoncé en date du 2 février 2010.

Pour extrait conforme Maître Lynn STELMES Le liquidateur / Avocat

Référence de publication: 2014103699/14.

(140123574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Europro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 28.895.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires de la société Europro S.A. qui s'est tenue le 3 juin 2014

En raison du décès de M. Stanley M. PROCTOR, né le 13 décembre 1920 à Cambridge (États-Unis) et résidant à 2016 Midway Drive, OH 44087, Twinsburg, États-Unis, qui était administrateur d'Europro S.A., les actionnaires décident de nommer comme nouveau administrateur John P. Dunn, né le 25 août 1949 à Ohio (États-Unis,) et résidant à 901 Lakeside Avenue - Cleveland, Ohio 44114 (États-Unis). Son mandat entrera en vigueur ce jour et prendra fin lors de l'assemblée générale de 2015.

Diekirch, le 3 juin 2014.

Pour copie certifiée conforme

Société Stanley M. Proctor / John D Proctor

Signature / -

Les actionnaires

Extract of the minutes of the meeting of the shareholders of the company Europro S.A. hold at June 3. 2014

Due to the death of Mr. Stanley M. PROCTOR, born on 13 December 1920 at Cambridge (United States) and residing at 2016 Midway Drive, OH 44087, Twinsburg, United States, who was a Director of Europro S.A., the shareholders decide to nominate as new Director John P. Dunn, born on 25 August 1949 at Ohio (United States) and residing at 901 Lakeside Avenue -Cleveland, Ohio 44114 (United States). Hits mandate will become operative today and will expire at the time of the General Meeting of 2015.

Diekirch, June 3, 2014.

For sincere and corresponding extract

Stanley M. Proctor Company / John D Proctor

Signature / -

The shareholders

Référence de publication: 2014101028/29.

(140121295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.



Bainbridge II Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 135.199.

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014101890/9.

(140123164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

ZIV Group Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZIV Group Investment II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014103654/11.

(140122401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Sëlwer Mähnen, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7471 Saeul, 1, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg F 1.644.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'ASBL Sëlwer Mähnen du 21.6.2014

L'asbl Sëlwer Mähnen n'ayant plus d'activités, les membres ont décidé la dissolution de l'association avec effet au 21.6.2014

L'actif net de l'asbl Sëlwer Mähnen sera transféré intégralement aux comptes de l'asbl Déiere Frënn.

Signature.

Référence de publication: 2014103666/13.

(140120759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Agrotrade Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.473.

Extrait des décisions prises par l'associée générale ordinaire en date du 30 juin 2014

- 1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur, avec effet au 30 juin 2014.
- 2. M. Nicolas GASZTONYI, né à Etterbeek (Belgium), le 11 août 1965, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur, avec effet au 30 juin 2014, pour une durée indéterminée.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de l'administrateur Monsieur Georges SCHEUER et de l'administrateur et président du conseil d'administration Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 30 juin 2014.

Veuillez noter que l'adresse du siège social de la société se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 30 juin 2014.

Luxembourg, le 16.07.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Agrotrade Group S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014103739/21.

(140124101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.



Emfasis Mailing & Billing II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Référence de publication: 2014100972/10.

(140120654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

EPISO Holding 11 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014101007/10.

(140120530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

FinDeal Advisers, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 176.649.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.07.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014101038/12.

(140121258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Asia Pacific Performance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 50.269.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 29 avril 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- 1. de réélire Messieurs Daniel Thierry, Vincent Planche, Jean-Michel Gelhay, Jean-Luc Neyens, Frédéric Adam, Bertrand De Virieu et Raphaël Gaillard, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015,
- 2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Pour ASIA PACIFIC PERFORMANCE

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET

Assistante / Directeur

Référence de publication: 2014101882/20.

(140123809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.



Inter European Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014101227/10.

(140120853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

International Luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014101229/10.

(140120852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Intertrust Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.414.957,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014102221/13.

(140123282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Gems Progressive Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 109.162.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration de la Société le 9 juillet 2014

Il a été décidé comme suit:

- 1. de prendre note de la démission de Steve Bernat en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2014;
- 2. de nommer Sergio Heuer, né à Milan, Italie, le 18 avril 1965 et demeurant professionnellement au 23, Rue Balzac, 75008 Paris, France, en qualité d'Administrateur de la Société avec effet au 1 ^{er} juillet 2014 pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015, et ce, en remplacement de Steve Bernat.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit:

nom prénom(s) fonction
Heuer Sergio Administrateur
Dufour Benoni Administrateur
Carroll Cedric Administrateur

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014103185/21.

(140121374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.



Senior European Loan UK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg B 171.820.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 15 juillet 2014

En date du 15 juillet 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Frédéric BARZIN de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 15 juillet 2014,
- de co-opter Monsieur Quentin VERSCHOREN, né le 8 février 1977 à Ixelles (Belgique), demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer avec effet au 15 juillet 2014 en tant qu'administrateur de la Société, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2015.

Référence de publication: 2014104426/14.

(140124017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Polish Equity Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.599.100,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 147.668.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Zelikan Finance & Properties Limited, a corporation existing under Cyprus law, established and having its registered office at Gr. Xenopoulou 17, CY -3106, Limassol, Cyprus, registered with the Cyprus Register of Companies under number HE 220921.

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of proxy given under private seal on July 7 th , 2014.

Which proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary shall remain attached to the present deed and be registered with the present deed.

Such appearing party being the sole shareholder has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of Polish Equity Partners S.àr.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 147.668 and which was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on August 6 th , 2009, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 1747, dated September 10 th , 2009.

The articles of association of the Company were amended for the last time by a deed of the same notary, on November 22^{nd} , 2010, published in the Mémorial C, number 212, dated February 2^{nd} , 2011.

All the three hundred and ten (310) Class A shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each and all the seventy-five thousand six hundred and eighty-one (75,681) Class B shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, together representing the entire subscribed capital of the Company amounting to seven million five hundred and ninety-nine thousand one hundred euro (EUR 7,599,100) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholder present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Amendment of article 1. of the articles of association by removing the reference to shareholders' agreements, so as to specify that the Company will be governed by these articles of incorporation and the relevant applicable law only, to read as follows:
- " **Art. 1. Denomination.** A limited liability company {société a responsabilité limitée) with the name "Polish Equity Partners S.à r.l." (the "Company") is hereby existing among the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of incorporation as well as by the relevant applicable legislation.";
- 2) Amendment of article 2. of the articles of association by removing the reference that the Company is incorporated for a limited period of five (5) years as from the First Closing Date, to read as follows:



- "Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time. The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be."; and
 - 3) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The sole shareholder decides to remove any reference to shareholders' agreements, so as to specify that the Company will be governed by these articles of incorporation and the relevant applicable law only.

Therefore article 1 of the articles of association shall from now on read as follows:

" Art. 1. Denomination. A limited liability company (société a responsabilité limitée) with the name "Polish Equity Partners S.à r.l." (the "Company") is hereby existing among the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of incorporation as well as by the relevant applicable legislation."

Second resolution

The sole shareholder decides to remove any reference that the Company is incorporated for a limited period of 5 years as from the First Closing Date.

Therefore article 2 of the articles of association shall from now on read as follows:

"Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time. The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be."

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

There being no further business the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory, he signed together with us the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille quatorze, le sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Zelikan Finance & Properties Limited, une société à responsabilité limitée, régie par le droit de Chypres, établie et ayant son siège social au 17, Gr. Xenopoulou, CY-3106, Limassol, Chypres, enregistrée au registre du commerce de Chypres numéro HE 220921,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L- 1750 Luxembourg, en vertu de la procuration délivrée le 7 juillet 2014.

Laquelle procuration, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné restera annexée à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «Polish Equity Partners S.à r.l.» (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duchée de Luxembourg, avec siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.668 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 1747 du 10 septembre 2009.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 22 novembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 212 du 2 février 2011.

Toutes les trois cent dix (310) parts sociales de Classe A, ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune et toutes les soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-un (75.681) parts sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de sept millions



cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent euros (7.599.100.- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'associé unique présent ou représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1. Modification de l'article 1 ^{er} des statuts de la société afin de supprimer la référence «Pacte d'Associés» et afin de spécifier que la Société soit régie par les présents statuts et par les dispositions légales afférentes, comme indiqué cidessous:
- « **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Polish Equity Partners S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et par les dispositions légales afférentes.»;
- 2. Modification de l'article 2 des statuts de la société afin de supprimer la référence à la durée de constitution limitée à 5 années à compter de la première Date de Clôture, comme indiqué ci-dessous:
 - « Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.»; et

3. Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'associé unique:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer toute référence au «Pacte d'Associés» et de spécifier que la Société sera régie par les présents statuts et par les dispositions légales afférentes.

En conséquence l'article 1 er des statuts de la Société se lira désormais comme suit:

« **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Polish Equity Partners S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et par les dispositions légales afférentes.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer toute référence à la durée quant à la durée limitée de 5 ans de la Société à compter de la Date de Clôture.

En conséquence l'article 2 des statuts de la Société se lira désormais comme suit:

« Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33449. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106010/142.

(140126835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.



KKR Ronnie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund. R.C.S. Luxembourg B 188.647.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"KKR European Fund III, L.P.", a Limited Partnership existing under the laws of the Cayman Islands whose registered office is at Ugland House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KYI-1104, Cayman Islands and which is registered with the Register under number MC-20071 here represented by Mr. Liridon ELSHANI, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given to him in New York, on July 9 th 2014.

Said proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party declared to form:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

- **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "KKR Ronnie S.à r.l.»" (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- **Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

- Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand Swiss franc (20,000.- CHF) divided into two million (2,000,000) shares with a par value of one centime (0.01 CHF) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.



Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers 24 hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or in the case of a board of managers by the signature of any one manager, as the case may be, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or in case of a board, by any one manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Share-holders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the



conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.



Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties subscribed and entirely paid-up two million (2,000,000) shares as follows:

Subscriber	number of
	shares
KKR European Fund III, L.P.	2,000,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand Swiss franc (20,000.- CHF) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 st December 2014.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1.400,-).

The amount of twenty thousand Swiss franc (20,000.- CHF) is evaluated at sixteen thousand four hundred seventy euro and thirty-nine cent (EUR 16,470.39).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed sole shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at four (4):
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period of time:
- a. Dr. Lucian SCHÖNEFELDER, born in Cologne (Germany), on 5 th May 1979, with professional address at Stirling Square, 7, Carlton Gardens, SW1J 5AD London (United Kingdom);
- b. Mr Stefan LAMBERT, born in Trier (Germany) on 8 January 1964, with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
- c. Dr Wolfgang ZETTEL, born in Constance (Germany), on 15 November 1962 and with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.
- d. Ms Franziska KAYSER, born in Werdohl (Germany), on 10 th September 1987, with professional address at Stirling Square, 7, Carlton Gardens, SW1J 5AD London (United Kingdom).
 - 3) The Company shall have its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the representative of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparus

"KKR European Fund III, L.P.", a Limited Partnership constitué sous les lois des lles Cayman, dont le siège social est situé à Ugland House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KYI-1104, lles Cayman et dont le numéro de registre est MC-20071

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée à New York, le 9 juillet 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.



Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie pré-mentionnée a déclaré constituer:

Titre 1 er . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

- **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «KKR Ronnie S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.
- Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille (20.000.-CHF) divisé en deux millions (2.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de franc Swiss (0,01 CHF) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

- **Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.
- Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.



Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un gérant, le cas échéant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou en cas de conseil, par un gérant (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.



Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entièreté du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

- **Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.
 - **Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année le gérant, où le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.
- **Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

- **Art. 14. Dissolution.** Au cas ou la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.
- **Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les deux millions (2.000.000) parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de
	parts sociales
KKR European Fund III. L.P.	2.000.000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en numéraire de sorte que la somme de vingt mille francs Swiss (20.000.- CHF) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

La somme de vingt mille francs Swiss (20.000.- CHF) est évaluée à la somme de seize mille quatre cent soixante-dix et trente-neuf cent (EUR 16.470,39).

Résolutions de l'associé unique

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé unique prénommé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
- a. Dr. Lucian SCHÖNEFELDER, né à Cologne (Allemagne), le 5 mai 1979, avec adresse professionnelle au Stirling Square, 7, Carlton Gardens, SW1| 5AD Londres (Royaume-Uni);
- b. Monsieur Stefan LAMBERT, né à Trêves (Allemagne), le 8 janvier 1964, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
- c. Dr. Wolfgang ZETTEL, né à Constance (Allemagne), le 15 novembre 1962, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.
- d. Ms Franziska KAYSER, né à Werdohl (Allemagne), le 10 septembre 1987, avec adresse professionnelle au Stirling Square, 7, Carlton Gardens, SW1J 5AD Londres (Royaume-Uni);
 - 3) Le siège social de la société est établi au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du représentant de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même représentant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juillet 2014. LAC/2014/32643. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102287/422.

(140123452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Optimum Holding S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.137.

In the year two thousand and fourteen, on the second of July.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments IV S.à r.l., a limited liability company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.456, here represented by Mr Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on July 2 $^{\rm nd}$, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Optimum Holding Limited", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, prenamed, dated 16 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2342 on September 23 rd , 2013 and whose articles of incorporation have been amended by a deed of the same notary on 6 May 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, stated that the agenda of the meeting was the following:



Agenda

- 1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of GBP 20,000.- (twenty thousand British Pound Sterling) by an amount of GBP 10,000.- (ten thousand British Pound Sterling) to an amount of GBP 30,000.- (thirty thousand British Pound Sterling) by the issuance of 10,000 (ten thousand) new shares, having a nominal value of GBP 1.- (one British Pound Sterling);
- 2. Conversion of the legal form of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) to a public limited liability company (société anonyme);
- 3. Modification of the registered name of the Company into "Optimum Holding S.A." and amendment of Article 1. of the Company's Articles of Association (the "Articles").
- 4. Conversion of the Company into a securitisation company under the act of 22 March 2004 relating to securitisation as amended from time to time;
- 5. Complete restatement of the Articles of the Company and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles;
- 6. Acceptance of the resignation of the managers of the Company and granting of discharge for the performance of their mandate;
 - 7. Appointment of the directors of the Company;
 - 8. Miscelleanous.

And immediately passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) so as to bring it from its current amount of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, to thirty thousand British Pounds (GBP 30,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, by creating and issuing ten thousand (10,000) new shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-), each.

The new shares are then subscribed by the Sole Shareholder of the Company and are hereby being paid up by a contribution in kind consisting of part of an unquestionable receivable that the Sole Shareholder has toward the Company for an amount of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) (the "Contribution").

Valuation of the Contribution in Kind

The value of the Contribution has been calculated and evaluated at ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) on the basis of a valuation report from the management of the Company dated July 2 $^{\rm nd}$, 2014.

The amount of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) corresponds to the amount of Twelve thousand five hundred thirty-three Euro and ninety-one Eurocent (EUR 12,533.91) according to the exchange rate published on \times XE.COM on July 1 st, 2014.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the legal form of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a public limited liability company (société anonyme) with immediate effect and without discontinuity of the legal personality of the Company.

In accordance with articles 31-1, 32-1 and 26-1 (1) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the change of the legal form has been subject to a report by Baker Tilly Luxembourg Audit S.à.r.l., à Luxembourg independent auditor (Réviseur d'Entreprises indépendant), having concluded in his report of July 2 $^{\rm nd}$, 2014 as follows:

Conclusion

"Based on the verifications carried out as described above, we have no observation to make on the proposed transformation of the Company into a Société Anonyme and on the value of the contribution which corresponds at least to the number and the nominal value of shares to be issued as consideration."

The report, signed "ne varietur" by the appearing parties, will remain attached to the present.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company from "Optimum Holding Limited" to "Optimum Holding S.A.".

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder decides to fully restate the Articles of the Company in order to reflect the above decisions, which shall henceforth read as follows:



Chapter I. - Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form, Name. There is hereby established a company in the form of a société anonyme, under the firm name "Optimum Holding S.A.".

2. Registered Office.

- 2.1 The Company has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.
- 2.2 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object.

- 3.1 The objects of the Company are, under the benefit of the law dated 22 March 2004 relating to securitisation as amended from time to time (but without however exercising at any time a professional banking or credit activity), to grant loans or facilities to any other party, to invest, directly or indirectly, in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares, warrants and equity securities, bonds, notes, rights or participations in senior or mezzanine obligations (including, but not limited to, senior and mezzanine loans) and in financial derivatives agreements and other debt instruments or securities, trade receivables or any other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) and to enter into any agreements relating to the investment of such domestic or foreign securities, receivables, claims or similar instruments. The Company may sell, assign, transfer or otherwise dispose by any means, whether directly or indirectly, of any part or the totality of its assets but only in accordance with the agreements concluded by the Company in the frame of a contemplated securitisation transaction. The Company may grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities, such guarantees or security interests being concluded in accordance with the agreements evidencing such guarantees and security interest in the frame of the contemplated securitisation transaction. The Company may further issue securities of any kind the value or the yield of which is limited to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain receivables, claims or certain categories of shares.
 - 3.2 The Company may also:
- (a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, subordinated notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility:
- (b) enter into any kind of derivative agreements or credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide, amongst others, credit protection to the swap counter-party;
- (c) grant security for funds raised, including bonds, obligations and notes issued, and for indemnities given by the Company;
- (d) enter into all necessary agreements, including, but not limited to underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest.
- 3.3 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.
 - 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

- **5. Capital.** The subscribed capital is set at thirty thousand British Pounds (GBP 30,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each.
 - 6. Form of the Shares. The shares are in registered form.
- **7. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.



8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. - Bonds, Notes and other Debt Instruments

9. Registered or bearer Form. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments in registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. - Directors, Board of Directors, Independent Auditors

10. Board of Directors.

- 10.1 The Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be shareholders. A legal entity may be a member of the Board of Directors.
- 10.2 The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.
- 10.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next resolution general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the Board of Directors.

11.1 The Board of Directors has to elect a Chairman from among its members.

The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

- 11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- 11.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 11.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.
- 11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 11.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.
- 11.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.
- 11.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

12. General Powers of the Board of Directors.

- 12.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.
- 12.2 The Board of Directors is authorised to establish one or various compartments, each of which corresponding to a distinct part of its estate («patrimoine»).

13. Delegation of Powers.

- 13.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.
- 13.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.
 - 13.3 The first managing Director may be appointed by the first general meeting of shareholders.
- **14.** Representation of the Company. In all circumstances, the Company shall be bound by the joint signature of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated.



15. Independent Auditor.

- 15.1 One or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises) shall be appointed by the Board of Directors of the Company, which determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the independent auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.
 - 15.2 The independent auditors are re-eligible.

Chapter V. - General Meeting of Shareholders

16. Powers of the General Meeting of Shareholders.

- 16.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- 16.2 In case the Company has one sole shareholder, the latter will exercise all powers vested in the general meeting of shareholders.
- 16.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.
- 16.4 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.
- 16.5 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

- 16.6 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.
- 16.7 Any decision taken by the general meeting of shareholders shall be documented in minutes that shall be signed by the members of the bureau and by all shareholders that ask to execute such minutes.
- 16.8 In the case of one sole shareholder that holds the entirety of the share capital of the Company, the decisions taken by him shall be documented in minutes signed by such sole shareholder.
- 17. Place and Date of the Annual General Meeting of Shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the third Thursday of May at 2 p.m.
- **18. Other General Meetings.** Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.
- **19. Votes.** Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI. - Business Year, Distribution of Profits

20. Business Year.

- 20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.
- 20.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the independent auditors who shall make a report containing comments on such documents.

21. Distribution of Profits.

- 21.1 Each year at least five per cent of the net profits shall be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.
- 21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.
 - 21.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.



Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

- 22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.
- 22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VIII. - Applicable Law

23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies and amendments thereto as well as the Law of 22 March 2004 on securitisation, as amended from time to time.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignations of:

- Mr Emmanuel Mougeolle, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and
- Mrs Géraldine Schmit, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

from their mandate as managers of the company and to grant them full and entire discharge for the performance of their mandates up to the present extraordinary general meeting.

Sixth resolution

The sole shareholder decides to appoint as directors of the Company for a term of six years ending with the annual general meeting of the year 2020:

- Géraldine Schmit, director, born in Messancy (Belgium) on November 12 th , 1969, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mr Emmanuel Mougeolle, director, born in Épinal, France, on July 3 rd , 1977, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and
- Mr. José Correia, director, born in Palmeira Braga (Portugal) on October 4 th , 1971, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

The company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two directors.

Transitory provision

The financial year having started of January 1 st, 2014 will end on December 31 st, 2014.

The first annual meeting will be held in 2015.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le 2 juillet.

Par-devant le soussigné, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.456, ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de «Optimum Holding Limited», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Martine Schaeffer, prénommé, en date du 16 juillet 2013, publiés au Mémorial



C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2342 en date du 23 septembre 2013 et dont les statuts ont été modifiés par un acte de Me Martine Schaeffer, prénommé, en date du 6 mai 2014, pas encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social a indiqué que l'ordre du jour était le suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-), à trente mille Livres Sterling (GBP 30.000,-) par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1,-) chacune;
 - 2. Modification de la forme juridique de la société: d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme;
- 3. Changement du nom de la Société en «Optimum Holding S.A.» et de modification de l'article 1. des statuts de la Société (les «Statuts»);
- 4. Conversion de la Société en une société de titrisation sous bénéfice de la loi du 22 mars 2004 relative aux titrisations, telle que modifiée;
- 5. Refonte intégrale des Statuts de la Société, et, dans la mesure nécessaire, insertion ou modification des titres dans les Statuts;
 - 6. Acceptation de la démission des gérants de la Société et décharge pour l'exécution de leur mandat;
 - 7. Nomination des administrateurs de la Société;
 - 8 Divers

Et a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'un Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, à trente mille Livres Sterling (GBP 30.000,-), représenté par trente mille (30.000) parts sociales d'un Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'Associé Unique de la Société et ont été libéré par un apport en nature consistant en une partie d'une créance sûre détenue par l'Associé Unique contre la Société pour un montant de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) (la «Contribution»).

Evaluation de la contribution en nature

La valeur de la Contribution a été calculée et évaluée à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) sur base d'un certificat d'évaluation émis par la gérance de la Société en date du 2 juillet 2014.

La somme de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) correspond à la somme de douze mille cinq cent trente-trois Euros et quatre-vingt-onze Eurocent (EUR 12.533,91) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 1 er juillet 2014.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la forme de la Société d'une société à responsabilité limitée en en une société anonyme avec effet immédiat et sans discontinuité de la personnalité juridique de la Société.

Conformément aux articles 31-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, ce changement de forme juridique a fait l'objet d'une vérification par Baker Tilly Luxembourg Audit S.à.r.l., réviseur d'entreprises indépendant, ayant conclut son rapport en date du 2 juillet 2014 comme suit:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la transformation de la société en Société Anonyme et sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par les comparants.

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société de «Optimum Holding Limited» en «Optimum Holding S.A.».

Quatrième résolution

Suite à l'adoption des résolutions prises ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de procéder à la refonte intégrale des Statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

Titre I er . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Optimum Holding S.A.».



2. Siège social.

- 2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est, sous bénéfice de la loi du 22 mars 2004 relative aux titrisations, telle que modifiée (mais sans toutefois exercer à un quelconque moment une activité bancaire ou de crédit professionnelle), d'accorder des prêts ou des facilités de crédit à toute autre partie, d'investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille comprenant des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments, incluant mais non limités aux actions, warrants et autres titres de capital, des obligations, des droits ou des participations dans des obligations contractuelles prioritaires ou mezzanines (y compris, mais sans limitation, des prêts prioritaires - senior loans - ou des prêts mezzanine - mezzanine loans) et dans des contrats sur des produits dérivés et autres instruments similaires d'endettement ou de titrisation, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques) et de conclure des contrats relatifs à l'acquisition de ces titres, nationaux ou étrangers, de créances sous toutes formes ou d'autres instruments. La Société peut vendre, céder, transférer ou disposer par tout moyen, soit directement, soit indirectement, de toute part ou de la totalité de ses actifs, mais uniquement en conformité avec les conventions conclues par la Société dans le cadre d'une opération de titrisation. La Société peut fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères, lesdites garanties et sûretés étant conclues conformément aux contrats documentant lesdites sûretés et garanties dans le cadre de la transaction de titrisation envisagée. La Société peut en outre émettre des valeurs mobilières de toute nature dont la valeur ou le rendement sont fonction de compartiments, d'actifs ou de risques déterminés ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres titres, de certaines créances, ou de certaines catégories d'actions.

3.2 La Société peut également:

- (a) lever des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre, des obligations subordonnées et autres instruments ou titres de dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;
- (b) conclure toute forme de produits dérivés et toute forme de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie;
- (c) accorder des sûretés en garantie des fonds obtenus par le biais notamment de l'émission d'obligations et de titres, et accorder des garanties pour les engagements consentis par la Société;
- (d) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit.
- 3.3 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.
 - 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

- **5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente mille Livres Sterling (GBP 30.000,-), divisé en trente mille actions d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement libérées.
 - 6. Nature des actions. Les actions sont nominatives.
- **7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du Capital.

- 8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.
 - 8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.



Titre III. - Obligations, Titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette

9. Nominatif ou au Porteur. La Société pourra émettre des obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV. - Administrateurs, Conseil d'administration, réviseurs d'entreprises

10. Conseil d'administration.

- 10.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration, auquel cas la personne morale devra désigner un représentant permanent.
- 10.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

10.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

11. Réunions du conseil d'administration.

- 11.1 Le Conseil d'Administration doit élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
- 11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- 11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.
- 11.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
- 11.5 L'utilisation de la vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 11.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.
- 11.7 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.
- 11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

12.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12.2 Le Conseil d'Administration est habilité à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie distincte de son patrimoine.

13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.



- 13.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.
 - 13.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.
- **14. Représentation de la société.** En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué.

15. Réviseurs d'entreprises.

- 15.1 Un ou plusieurs réviseurs d'entreprises sont nommés par le Conseil d'Administration qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les réviseurs d'entreprises élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.
 - 15.3 Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Titre V. - Assemblée Générale des actionnaires

16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des actionnaires.

- 16.1 L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.
 - 16.2 Lorsque la société comporte un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.
- 16.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.
- 16.4 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées, quelles que soient la portion du capital représentée.
- 16.5 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes légales. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.
- 16.6 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.
- 16.7 Toute décision prise par l'assemblée générale des actionnaires sera reprise dans un procès-verbal, lequel sera signé par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en aura fait la demande.
- 16.8 Dans l'hypothèse d'un associé unique détenant l'intégralité du capital social de la société, les décisions prises par ce dernier seront reprises dans un procès-verbal signé par ce dernier.
- 17. Lieu et date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois de mai à 14.00 heures.
- 18. Convocation des Assemblées Générales des actionnaires. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.
- **19. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

20. Année sociale.

- 20.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- 20.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

21. Répartition des bénéfices.

21.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.



- 21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 21.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

- 22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.
- 22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Loi Applicable

23. Loi Applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures, ainsi que la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Cinquième résolution

l'Associé Unique décide d'accepter la démission de:

- Monsieur Emmanuel Mougeolle, résidant professionnellement 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et
- Madame Géraldine SCHMIT, résidant professionnellement 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

de leur mandat de gérants de la Société et de leur accorder entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant qu'administrateurs de la Société pour une durée de six ans se terminant lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2020:

- Madame Géraldine SCHMIT, gérant de Sociétés, née à Messancy (Belgique) le 12 novembre 1969, résidant professionnellement 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Monsieur Emmanuel Mougeolle, gérant de Sociétés, née à Epinal (France) le 3 juillet 1977, résidant professionnellement 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et
- Monsieur José Correia, gérant de sociétés, né à Palmeira Braga (Portugal) le 4 octobre 1971, résidant professionnellement 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

La Société sera valablement engagée dans toute affaire envers des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs.

Disposition transitoire

L'exercice social en cours ayant commencé le 1 er janvier 2014 se terminera le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2015.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille six cents Euros (EUR 1.600.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et française, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 juillet 2014. LAC/2014/31781. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103401/550.

(140121992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.



CDP 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo. R.C.S. Luxembourg B 179.328.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 juin 2014

Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée réélit à l'unanimité GABEDELEM S.A., Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Conseils (C.L.I.C.) S.A., Monsieur Majerus Georges, Monsieur Pelletier Sylvain et Madame Rouxel Annick jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

L'assemblée générale décide de réélire la société PRICEWATERHOUSECOOPERS société coopérative, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le n° B 65 477, comme Réviseur d'entreprise agréé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014102986/17.

(140122131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

London (Lux) DebtCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 188.694.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of June,

Before us, Maître Jean Seckler, notary in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

London (Lux) MasterCo 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 40, avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to EUR 12,500.-, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Monsieur Henri DA CRUZ, employee, with professional address in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "London (Lux) DebtCo 1 S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.



Art. 3. Object.

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The object of the Company includes the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and/or aircrafts, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as well as all operations relating to real estate properties and/or aircrafts, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and/or aircrafts.
- 3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person.
- 3.4. The Company may generally use any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate, aircrafts or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, all subscribed and fully paid up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior

approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
 - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or more class A manager(s) and one or more class B manager(s) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders and will constitute the board of managers (the Board).
 - 7.2. The managers may be removed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholder(s).



Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The Board meets in Luxembourg upon the request of any manager as often as the affairs of the Company so require and at least on a quarterly basis. At each quarterly board meeting in Luxembourg, the class A manager(s) should be present or represented.
- 9.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board.
 - 9.4. Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 10. Representation.** The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers which includes one class A manager and one class B manager, or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name and on behalf of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

- 12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.
- 12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or e-mail.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.



V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
 - 14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
 - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers; and
 - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.
- 15.4. Any interim dividends distributed by the board of managers in accordance with article 15.3 will need to be confirmed by the ordinary general meeting of shareholders of the Company on the basis of the annual accounts of the relevant financial year.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

London (Lux) MasterCo 1 S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe to the 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares of the Company in registered form with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros).

The contribution in cash to the Company, in an aggregate amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) will be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred fifty euros.



Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company has passed the following resolutions:

- 1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period of time:
- M. Michael Holmberg, born on September 5, 1960, in Chicago, United States of America, with professional address at 190, South LaSalle Street, 23 rd floor, Chicago, Illinois 60603, United States of America;
 - 2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period of time:
- M. Neil Synnott, born on August 6, 1980 in Dublin, Ireland, residing professionally at 40, avenue Monterey, L 2163 Luxembourg; and
- M. Peter Lourents van Opstal, born on February 12, 1969 in Zwijndrecht, Netherlands, residing professionally at 40, avenue Monterey, L 2163 Luxembourg.
- 3. The registered office of the Company is set at 40, avenue Monterey, L 2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente juin,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

London (Lux) MasterCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er. **Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "London (Lux) DebtCo 1 S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société



pourra en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

- 3.2 L'objet de la Société inclus l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou location de propriétés immobilières et/ou d'aéronefs, autant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières et/ou des aéronefs, y compris la détention de participations directes ou indirectes au Luxembourg ou dans des sociétés étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières et/ou d'aéronefs.
- 3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.
- 3.4 La Société peut, d'une manière générale, utiliser toutes les techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.5 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière, aéronautique ou mobilière, qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cent euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui en fait la demande.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la loi

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérant(s) de classe A et d'un ou de plusieurs gérant(s) de classe B qui seront nommés par une résolution des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s), et forment le conseil de gérance (le Conseil).



7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum (sans aucun motif) par une résolution de l'associé ou des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg sur demande d'un gérant aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins chaque trimestre. Lors de chaque réunion trimestrielle du conseil à Luxembourg, le(s) gérant(s) de classe A devraient être présents ou représentés.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du Conseil de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'identifier mutuellement, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion dûment convoquée et tenue.
- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil dûment convoquée avait été tenue et portent la date de la dernière signature. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Société incluant un gérant de classe A et un gérant de classe B, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.
- **Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou e-mail.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.



13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et le compte de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
 - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des Bénéfices.

- 15.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
 - 15.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
 - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;
 - (iii) la décision de verser des acomptes sur dividendes est prise par le conseil de gérance; et
 - (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.
- 15.4. Tout acompte sur dividende distribué par le conseil de gérance conformément à l'article 15.3. devra être confirmé par l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société sur la base des comptes annuels de l'exercice social y relatif.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associés(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni net de liquidation sera distribué à l'associé ou, dans le cas où il y a une pluralité d'associés, aux associés en proportion des parts sociales détenues par chacun des associés de la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, London (Lux) MasterCo 1 S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, a déclaré souscrire à 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros).

L'apport en numéraire à la Société d'un montant total de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société.

Le montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, tel que prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent cinquante euros.

120188



Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

- 1. La personne suivante est nommée comme gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
- M. Michael Holmberg, né le 5 Septembre 1960 à Chicago, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 190, South LaSalle Street, 23 ème étage, Chicago, Illinois 60603, Etats-Unis d'Amérique.
 - 2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
- M. Neil Synnott, né le 6 aout 1980 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Peter Lourents van Opstal, né le 12 février 1969 à Zwijndrechts, Pays-Bas, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 3. Le siège social de la Société est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 juillet 2014. Relation GRE/2014/2693. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014104175/438.

(140124950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Ionbond Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 56.587.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2014104110/10.

(140124028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

JER Bishopsgate S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.093.

Il est à noter que l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de révoquer de Monsieur Hervé Marsot de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2014;
- de nommer Madame Julie Pierre, née le 29 mai 1982 à Epinal, France, demeurant professionnellement au 41 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que nouvelle gérante de la Société avec effet au 15 juillet 2014 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de: Madame Julie Pierre, gérante.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JER Bishopsgate S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014104145/17.

(140124404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.



F.C The Belval Belvaux Association sans but lucratig, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4488 Belvaux, 16, rue du stade.

R.C.S. Luxembourg F 10.035.

STATUTS

Titre I er . - Dénomination - Siège - Durée - Objet - Affiliation - Ressources

- **Art. 1** er . Il existe une association sans but lucratif constituée le 2 juillet 1908 sous la dénomination de «F.C. The Belval Belvaux Association sans but lucratif», en abrégé «F.C. The Belval Belvaux».
 - Art. 2. Le siège de l'association est établi dans la commune de Sanem.

Le siège pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

- Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des associés statuant selon les règles de quorum (selon Article trente et un) et de majorité requises pour la modification des statuts.
- Art. 4. L'association a pour objet de promouvoir et de développer le football. A cet effet, elle peut notamment donner à ses associés la possibilité d'apprendre et de pratiquer le football; permettre la participation de ses membres aux championnats par équipe et aux tournois à Luxembourg et à l'étranger; organiser des tournois, coupes, cours, etc.

D'une façon générale, l'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

En toutes opérations pré indiquées, comme d'ailleurs en toute son activité, l'association restera dans les limites de la loi du vingt et un avril mil neuf cent vingt-huit sur les associations sans but lucratif.

- **Art. 5.** L'association s'affilie à la Fédération Luxembourgeoise de Football, a.s.b.l., ci-après la F.L.F., dont elle s'engage à respecter les statuts et les règlements.
 - Art. 6. Les ressources de l'association sont constituées par:
 - les cotisations des membres,
 - les recettes des manifestations sportives, populaires et culturelles,
 - les subventions publiques, dons et legs, produits publicitaires, et généralement tout autre produit que la loi autorise.

Titre II. - Associés et autres membres

- Art. 7. L'association se compose d'associés, désignés également membres effectifs. Peuvent également participer à l'association des membres sympathisants, des membres donateurs et des membres d'honneur. Seuls les membres effectifs jouissent de la plénitude des droits. Le nombre de membres est illimité. Le nombre de membres effectifs majeurs ne pourra être inférieur à sept (7).
- **Art. 8.** Peut devenir membre effectif de l'association tout candidat qui a signé son bulletin d'adhésion et a payé la cotisation annuelle. Pour les candidats n'ayant pas atteint l'âge de la majorité légale, le bulletin d'adhésion doit être contresigné par un des parents ou le représentant légal du candidat.

Tout nouveau membre effectif, non encore licencié, sera obligatoirement affilié à la F.L.F. et sera détenteur d'une licence joueur ou non-joueur, ainsi que toute autre licence éventuelle, délivrée par la F.L.F.

- **Art. 9.** Le Conseil d'administration statue provisoirement sur l'admission de nouveaux membres du Conseil d'administration. L'admission définitive ne pourra être prononcée que par l'assemblée générale, qui statue à la majorité simple des voix.
- **Art. 10.** Peuvent devenir membres sympathisants, les membres effectifs qui ne participent plus aux activités sportives de l'association, ainsi que toute personne qui prête son concours pour des activités temporaires ou spécifiques en faveur de l'association, sous condition du paiement d'une cotisation annuelle.
- **Art. 11.** Le Conseil d'administration peut décider de l'admission de nouveaux membres sympathisants ou de leur maintien.
- **Art. 12.** L'assemblée générale peut, sur proposition du Conseil d'administration, admettre des membres d'honneur qui ont bien mérité de la présente association. Le titre est purement honorifique.
 - Art. 13. La qualité de membre se perd:
- a) par la démission de la part du membre. Tout membre peut démissionner en adressant une lettre de démission au Conseil d'administration. En cas de démission d'un membre effectif, ainsi qu'en cas de transfert d'un tel membre vers un autre club, la démission ou le transfert s'effectuent selon le prescrit des règlements de la F.L.F. et prennent effet après acceptation de la démission ou du transfert par la F.L.F.;



- b) par la décision tacite. Est réputée comme décision tacite le non-paiement de la cotisation annuelle dans un délai de six mois à partir de l'échéance des cotisations;
- c) par exclusion. Sur proposition motivée du Conseil d'administration, l'assemblée générale prononce, à la majorité des deux tiers des voix, l'exclusion à l'encontre de tout membre qui ne respecte pas les présents statuts ou le Règlement d'Ordre Intérieur de l'association, compromet volontairement l'honneur ou l'intégrité de l'association ou de ses membres. Tout membre exposé à l'exclusion est admis à présenter ses explications devant le Conseil d'administration avant décision de l'assemblée générale et doit avoir la possibilité de s'exprimer devant cette assemblée.
- **Art. 14.** Tout membre démissionnaire ou exclu, ainsi que ses héritiers, n'a aucun droit sur les avoirs de l'association et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées. Il ne peut réclamer aucun compte, faire apposer des scellés ou requérir l'inventaire.
 - Art. 15. Le Conseil d'administration tient au siège de l'association un registre des membres effectifs.
- **Art. 16.** Les membres paient annuellement une cotisation. Le montant de la cotisation des membres donateurs n'est pas plafonné et son paiement résulte d'un acte de libre volonté. Les membres d'honneur sont dispensés de cotisation.

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, détermine annuellement la cotisation pour chaque catégorie de membres. Le paiement de la cotisation est effectué dans les 6 mois qui suivent l'appel de cotisation.

L'association se réserve le droit d'exiger auprès des nouveaux membres une cotisation proportionnelle au nombre de mois restant à courir jusqu'à la fin de la saison de football, de pratiquer des remises à partir d'un nombre minimum de licences, à déterminer par le Conseil, lorsque des membres d'une même famille sont domiciliés à la même adresse, ou de moduler la cotisation des membres des différentes catégories d'âge en fonction, notamment, des cours d'entraînement offerts.

Hormis le paiement des cotisations, la responsabilité des membres est exclue, celle-ci incombe automatiquement à l'association.

Titre III. - Administration

Art. 17. L'association est administrée par un Conseil, encore dénommé «le Comité», composé de sept membres au moins et de vingt et un membres au plus. Ils sont nommés à la majorité simple des voix par l'Assemblée générale parmi ses membres effectifs, pour un terme qui ne peut excéder quatre ans et toujours révocables par elle ad nutum. Le Règlement d'Ordre Intérieur détermine les modalités de dépôt des candidatures.

Pour être éligible, il faut avoir atteint l'âge de la majorité légale au moment de la nomination et être à jour de sa cotisation.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée générale annuelle, ainsi qu'après la perte de la qualité de membre de l'association.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée générale, et si le nombre des administrateurs devient inférieur au minimum statutaire ou légal, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive, et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 18. Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier, dont les fonctions sont fixées par le Règlement d'Ordre Intérieur. Les fonctions de secrétaire et de trésorier peuvent être cumulées. En cas d'empêchement du président, il est remplacé par le vice-président ou, à son défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, fax, e-mail, confirmée par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du Conseil et voter à ses lieu et place.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 19. De chaque séance du Conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal, qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, dont production sera faite, seront certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

Art. 20. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de l'association. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée générale.



Il peut, sous sa responsabilité, constituer des commissions de travail (Commission des Jeunes ou autres).

Art. 21. Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de l'association à un ou plusieurs de ses membres qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués et dont il fixera les attributions. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, membres ou non.

Art. 22. Vis-à-vis des tiers, l'association est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle du président ou du vice-président, et par la signature individuelle des délégués à la gestion journalière, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'administration en vertu de l'article vingt-trois des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement l'association dans ses rapports avec les administrations publiques.

- **Art. 23.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de l'association par le Conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou administrateur délégué à ces fins.
- Art. 24. Les membres du Conseil d'administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle dans les obligations de l'association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.

Titre IV. - Contrôle des comptes

Art. 25. Les comptes de l'association sont surveillés par un ou plusieurs réviseurs de caisse nommés à la majorité simple des voix par l'Assemblée générale, qui fixe leur nombre. Le ou les réviseurs de caisse doivent avoir atteint l'âge de la majorité légale et leur mandat n'est pas compatible avec celui d'administrateur.

La durée du mandat de réviseur de caisse est fixée par l'Assemblée générale; elle ne pourra cependant dépasser deux années. Les réviseurs de caisse sortants sont rééligibles.

Les réviseurs de caisse doivent soumettre à l'Assemblée générale le résultat de leurs opérations.

Titre V. - Assemblée générale

- **Art. 26.** L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des membres effectifs. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent l'association.
- **Art. 27.** Une Assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège, à l'endroit indiqué dans la convocation, dans les deux mois à partir de la date de clôture de l'année sociale.
- **Art. 28.** Les convocations pour les assemblées générales sont adressées aux membres effectifs au moins dix jours à l'avance et ceci par lettre ou tout autre courrier et/ou publication ordinaire (courrier électronique, affichage, journaux, etc.). Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les membres effectifs sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.
- **Art. 29.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à tout moment par le Conseil d'administration. Elle doit être convoquée par le Conseil d'administration endéans deux mois sur la demande écrite d'un cinquième des membres effectifs.

Elle se tient dans la commune du siège, au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour.

L'assemblée peut, à la majorité des deux tiers des voix, délibérer et décider valablement sur des points, non modificatifs des statuts, qui ne sont pas portés à l'ordre du jour.

Art. 30. Tout membre a le droit de voter aux assemblées générales.

Si le membre a atteint l'âge de seize ans, il peut se faire représenter à l'assemblée par un membre effectif. Chaque porteur de procuration ne peut disposer de plus de deux procurations. Le conseil d'administration peut arrêter la formule des procurations et exiger que celles-ci soient déposées au lieu indiqué par lui deux jours francs au moins avant l'assemblée.

Art. 31. L'Assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du vingt et un avril mil neuf cent vingt-huit sur les associations sans but lucratif et des lois modificatives.

Les décisions en matière de modification aux statuts sont prises aux conditions de présence et de majorité fixées par la loi. Dans les assemblées non modificatives des statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, sauf dispositions légales ou statutaires contraires.

Art. 32. L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, en cas d'absence de celuici, par le Vice-président ou, à défaut de celui-ci, par l'administrateur le plus âgé.



Le Président est assisté par le Secrétaire ou, à son défaut, désigne le secrétaire parmi les membres du Conseil d'administration et l'Assemblée générale élit un ou deux scrutateurs.

Art. 33. Les délibérations de l'Assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées, ainsi que les déclarations dont les membres demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par le Président ou par deux administrateurs.

Titre VI. - Année sociale - Comptes - Budgets

Art. 34. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Chaque année, le trente juin, les comptes de l'association sont arrêtés.

Le Conseil d'administration établit les comptes annuels et les remet avec les pièces et un rapport sur les opérations de l'association avant l'Assemblée générale annuelle aux réviseurs de caisse.

Art. 35. Huit jours avant l'Assemblée générale annuelle, les comptes annuels, le rapport du Conseil d'administration, le rapport des réviseurs de caisse, le budget du prochain exercice, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège de l'association, où les membres effectifs pourront en prendre connaissance.

Titre VII. - Règlement d'ordre intérieur

Art. 36. Un Règlement d'Ordre Intérieur peut être établi par le Conseil d'administration qui le fait approuver par l'Assemblée générale.

Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration et le fonctionnement interne de l'association.

Titre VIII. - Dissolution - Liquidation

Art. 37. L'association peut être dissoute par décision de l'Assemblée générale.

Lors de la dissolution de l'association, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'Assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et émoluments, ainsi que l'affectation des biens.

Après l'apurement du passif, les liquidateurs disposeront des biens selon l'affectation décidée par l'assemblée générale et à défaut d'une telle décision, ils donneront aux biens une affectation qui se rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée ou, en cas d'impossibilité, ils apporteront les biens aux associations sportives de la commune du siège.

Titre IX. - Dispositions générales

Art. 38. La loi du vingt et un avril mil neuf cent vingt-huit sur les associations sans but lucratif et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts.

Référence de publication: 2014105717/193.

(140126822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Ana Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 75.064.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 11 juin 2014 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Monsieur Joseph WINANDY,

Monsieur Koen LOZIE,

JALYNE S.A., représentée par Monsieur Jacques BONNIER

et de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de:

THE CLOVER

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Compte viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes du 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

K. LOZIE / JALYNE S.A.

- / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014102858/20.

(140121849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck